

# Entreprises & Santé

Lettre d'information

N° 1

Automne 2007



## Votre service de santé au travail

éditorial

*Entreprises et Santé a deux raisons d'être, indissociables : la santé au travail et les entreprises. C'est pourquoi notre premier sommaire est consacré à notre idée centrale qui est le service de santé aux entreprises. Notre association se prévaut de sa connaissance approfondie de l'entreprise, de ses contraintes comme de ses exigences, et elle se félicite de lui offrir un service de proximité, compétent et fiable et – j'ose l'écrire –, presque "sur mesure".*

*Pour être plus proches encore des entrepreneurs et des dirigeants, nous avons décidé de lancer cette Lettre d'information et de leur proposer des "Rencontres Entreprises et Santé", consacrées à des sujets d'intérêt immédiat, exposés par des spécialistes de premier ordre.*

*J'espère que la Lettre d'information et les Rencontres sauront susciter votre curiosité, retenir votre intérêt et permettront d'établir un lien plus étroit encore entre votre entreprise et Entreprises et Santé pour développer notre connaissance réciproque.*

**Denys Brunel**, Président, Entreprises et Santé

## sommaire

### Page 1

Editorial : Denys Brunel,  
président d'Entreprises et Santé

Le saviez-vous ?  
La directive REACH arrive en France

### Page 2

**ACTUALITÉ** : La grippe aviaire,  
un risque réel de pandémie ou beaucoup  
de bruit pour rien ?

### Page 3

**PORTRAIT** : Notre équipe médicale :  
27 médecins spécialistes, conseillers des  
dirigeants, à l'écoute des salariés

### Page 4

- Vu de l'entreprise : choisir son nouveau service médical, médecin salarié ou service interentreprises ?
- Carte d'identité d'Entreprises et Santé

*Le saviez-vous ?*

### **REACH ou Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals**

La nouvelle législation de l'Union européenne sur les substances chimiques est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007. Transposée en droit français, elle entrera en service le 1<sup>er</sup> décembre 2008. REACH met en place un système intégré unique d'enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques.

REACH oblige les entreprises qui fabriquent et importent des substances chimiques à évaluer les risques résultant de leur utilisation et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié.

Trente mille substances en circulation sont concernées. La charge de la preuve de la sécurité des substances chimiques commercialisées incombe à l'industrie c'est-à-dire aux entreprises.

**La Directive REACH répond à un double objectif :**

- améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement ;
- renforcer la compétitivité du secteur des substances chimiques et l'innovation.

**ECHA** <http://Echa.europa.eu>

L'agence européenne des produits chimiques, ECHA, est chargée de gérer les aspects techniques, scientifiques et administratifs du système REACH. L'ECHA est à Helsinki.

En France, les relais sont l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail et le Bureau d'Évaluation du Risque des Produits et Agents Chimiques.

*Entreprises et Santé se propose de revenir sur cet important dossier  
n'hésitez pas à faire connaître votre intérêt et vos questions à :*

[contact@entreprisesante.org](mailto:contact@entreprisesante.org)

## calendrier des manifestations



**3 décembre 2007 à 17 heures**

Rencontre Entreprises et Santé

Conférence de

M. le professeur Alain Domont

**"Prévention en santé au travail de l'alcoolisme et des autres conduites addictives"**



## Actualité : La grippe aviaire, un risque réel de pandémie ou beaucoup de bruit pour rien ?

L'OMS l'a dit, souvent répété depuis 2003, on ne sait à quelle échéance, mais il y a un risque de pandémie.

### La grippe aviaire, ou grippe du poulet, est une maladie animale

Depuis 2003, la grippe aviaire est apparue d'abord en Chine, où l'on a découvert par milliers des oiseaux sauvages morts, et au Vietnam. Elle s'est progressivement répandue en Asie du Sud-Est, puis en direction de l'Europe. En France, les éleveurs de poulets de Bresse de l'Ain ont été touchés en 2005, fort heureusement sans causer de ravages, la maladie ayant été rapidement contenue. En septembre 2007, l'Allemagne déclarait qu'un élevage de poulets était infecté en Bavière, provoquant l'abattage immédiat de 160 000 oiseaux.

La grippe aviaire est une infection causée par le virus H5N1 qui peut infecter toutes les espèces d'oiseaux sauvages (oies, canards, cygnes) ou domestiques. Hautement pathogène et très contagieux, surtout chez les poulets et les dindes, on l'a vu l'hiver dernier en Grande-Bretagne et en Hongrie, le virus provoque une mortalité élevée parmi les oiseaux. Par ailleurs, on abat en nombre les oiseaux dans les élevages exposés au moindre risque.

Le H5N1 peut aussi infecter d'autres espèces animales, le porc en particulier.

### Une menace pour l'homme ?

Depuis le début de l'épizootie (ou épidémie animale) en 2003, l'OMS a recensé 330 cas chez l'homme dont 202 mortels (chiffres OMS du 8 octobre 2007).

La grippe aviaire n'est pas transmissible d'homme à homme. Cependant, le virus peut exceptionnellement se transmettre à l'homme lors de contacts fréquents et intensifs avec des animaux malades ou morts, par des sécrétions respiratoires et des déjections d'animaux infectés. Pourtant, les experts redoutent une adaptation du virus H5N1 à l'homme qui rendrait possible la transmission inter-humaine. C'est ce qui pourrait déclencher une épidémie à l'échelle mondiale ou pandémie.

Dès l'apparition des symptômes, des traitements anti-viraux doivent être administrés, si possible dans les 12 heures et au plus tard dans les 48 heures qui suivent l'apparition de la maladie. Ils permettent d'atténuer les complications de la maladie. Mais il n'existe pas de vaccin contre la grippe aviaire.

### Le Plan Pandémie grippale et entreprises : maintenir l'activité

Le risque de pandémie concerne toutes les entreprises quelle que soit leur taille. À la demande de l'OMS, En France, la Direction Générale de la Santé a élaboré un plan « Pandémie Grippale » qui comporte des recommandations aux entreprises pour la continuité des activités économiques et la prévention sanitaire en période de pandémie.

Si une telle pandémie survenait, des mesures draconiennes pourraient être imposées dès la confirmation d'une transmission significative d'homme à homme : fermeture des frontières, arrêt des transports en commun, limitation des contacts dans tous les lieux à fortes concentrations humaines : crèches, écoles, rencontres sportives, culturelles, restauration. Si la pandémie devait faire de nombreuses victi-

**Voyageurs de retour d'un pays touché par la grippe aviaire**

Aucune mesure particulière n'est recommandée, sauf si le voyageur présente :

- fièvre : plus de 38° dans les 10 jours suivant le retour
- toux, essoufflement, douleurs articulaires et musculaires.

En cas de suspicion d'un cas de H5N1 dans l'entreprise :

- une personne présente une fièvre > 38°+ toux + difficulté respiratoire
- + revient d'un pays où sévit la maladie,
- + a eu dans les 7 jours précédant le début des signes un contact (moins d'un mètre) avec des volailles ou leurs déjections :

**Appeler le centre 15**

**Ne pas se rendre aux urgences (risques de contamination)**

**Enfin, en cas de symptômes durant le vol, le signaler immédiatement à un membre de l'équipage pour une prise en charge médicale adaptée à l'arrivée**

mes, une interruption temporaire des activités non essentielles serait inévitable.

Le Plan « Pandémie Grippale » est accompagné de fiches techniques disponibles sur internet :

<http://www.Grippeaviaire.gouv.fr/>

Des fiches concernent la continuité de l'activité des entreprises :

- la Fiche C4, comporte les mesures de protection sanitaire des personnes ;
- les Fiches G « G-organisation de la vie collective : concernent les mesures barrières, la continuité des services collectifs et de l'économie ».

Car l'objectif est de maintenir le niveau le plus élevé d'activité économique, tout en assurant la protection des personnels sur les lieux de travail. La préparation d'un « plan de continuité » doit permettre aux entreprises de mieux affronter les perturbations d'une pandémie grippale (on se base sur un absentéisme de 25%). Le plan suggère des « modes alternatifs d'organisation » : télétravail, téléconférence, voire transfert d'activités vers des régions moins touchées. Surtout, il met l'accent sur le port de masque chirurgical et d'appareil de protection respiratoire.

**Voyageurs se rendant dans les pays affectés par la grippe aviaire**

- 1 Évitez tout contact avec les volailles, vivantes ou mortes : ne pas aller dans les élevages ni sur les marchés aux volailles et aux oiseaux.
- 2 Lavez-vous souvent les mains à l'eau et au savon.
- 3 Consommez uniquement des aliments bien cuits (viande et œufs).

**Nombre total de cas humains de grippe aviaire A/(H5N1) dans le monde, déclarés à l'OMS**  
(l'OMS ne tient compte que des cas confirmés par les laboratoires) le 8 octobre 2007

Pays	Total	
	cas	décès
Azerbaïdjan	8	5
Cambodge	7	7
Chine	25	16
Djibouti	1	0
Egypte	38	15
Indonésie	108	87
Irak	3	2
Rép. Dém. du Laos	2	2
Nigéria	1	1
Thaïlande	25	17
Turquie	12	4
Vietnam	100	46
<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>202</b>

## DOSSIER :

# La grippe aviaire



# PORTRAIT : *L'équipe médicale d'Entreprises et Santé*



◀ Quelques médecins  
de l'équipe...

▶ Le docteur  
Marie-Hélène Bernard



## **Notre équipe médicale : 27 médecins qualifiés, conseillers des entrepreneurs, à l'écoute des salariés**

par le Dr Marie-Hélène Bernard, médecin coordinateur d'Entreprises et Santé

### **Le service de santé au travail**

Qui n'a perçu une légère ironie dans l'expression « médecin du travail » ? Qu'il est loin de nous le médecin en fin de carrière à l'abri, retiré dans le calme de la médecine de bureau !

La société, la loi ont changé, la médecine du travail aussi. À juste titre, on parle maintenant de service de santé au travail et le médecin dans l'entreprise est aussi le conseiller du dirigeant avec lequel il évalue l'état sanitaire global des salariés. Des salariés en bonne santé c'est aussi une entreprise en bonne santé : dynamique, entreprenante, tournée vers la performance. Dirigeant et médecin recherchent la réalisation d'un même objectif.

La médecine du travail est une médecine de prévention : une prévention efficace supprime les risques ou les pathologies liées au travail. Une prévention réussie, ce peut être un produit cancérigène supprimé à la faveur d'un produit de remplacement que le médecin a concouru à trouver, la modification d'un poste de travail, le reclassement réussi d'un salarié dans un poste mieux adapté.

### **Médecin du travail ? un choix, une spécialisation**

Dans les années 80, à la sortie du doctorat en médecine, on choisissait un certificat d'études spéciales de médecine du travail, délivré au terme de deux années d'études spécialisées.

Aujourd'hui, c'est lors de l'internat que l'étudiant opte pour la branche « santé publique » où, durant les quatre années d'internat, il va apprendre la spécialisation en médecine du travail en milieu hospitalier ou dans des services de médecine du travail.

Il existe également une troisième formation dite « européenne », pour ceux qui n'avaient pas à l'origine choisi l'option médecine du travail. Tous les médecins du travail ont la qualification de médecin du travail, délivrée par le Conseil de l'Ordre.

De plus, certains médecins de notre équipe exercent à temps partiel en cabinet de ville ou à l'hôpital ; chaque parcours de médecin du travail est individuel mais toujours riche de l'expérience du praticien.

### **Médecins des entreprises : chaque entreprise, avec sa culture propre**

Nos activités de médecins du travail se répartissent entre les consultations et les 150 demi-journées par an passées dans les entreprises pour exercer l'action sur le milieu de travail.

Les médecins acquièrent une connaissance approfondie des entreprises, à la faveur du temps passé au sein d'entreprises aussi diversifiées que la grande distribution, les installations nucléaires de base, auprès du métier de « cordiste » ou dans les nombreuses sociétés de services en Ile-de-France...

Entreprises et Santé dispose de deux médecins formateurs pour les gestes et postures, de médecins spécialement habilités pour les salariés des installations nucléaires de base, d'un médecin qui travaille avec un service de cardiologie pour le retour au travail post-infarctus. Enfin, nous avons plusieurs médecins qui ont acquis une formation poussée en ergonomie, toxicologie, aide au maintien dans l'emploi, alcoologie, tabacologie, dermatologie, épidémiologie...

Les compétences multiples de nos médecins, la mise en commun des connaissances

complémentaires, les contacts développés dans la proximité des entreprises, favorisent et incitent à des échanges fructueux entre médecins au sein d'Entreprises et Santé pour l'amélioration constante du service aux entreprises.

### **Conseiller du dirigeant**

Le service de santé au travail devient un service adapté à l'entreprise : le médecin conseille le dirigeant pour sa gestion sanitaire des salariés, allant parfois jusqu'à l'organisation du travail – sans toutefois empiéter sur la décision de l'entrepreneur ou du dirigeant qu'il conseille –. Les échanges sont fréquents, approfondis, les dirigeants questionnent beaucoup le médecin à la recherche de propositions et de solutions. C'est ainsi que certains de nos médecins développent des activités « sur mesure » pour l'entreprise.

### **Connaissance et reconnaissance des salariés**

Le médecin du service de santé au travail est proche des salariés qu'il a la satisfaction médicale de suivre dans la durée au sein de l'entreprise. Le médecin siège Comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) : il conseille, informe, dispense une pédagogie de la prévention.

Il est également le médecin du salarié individuellement. Cette fonction réserve de réelles satisfactions humaines dans le suivi des personnes, la connaissance de leur milieu et conditions de travail. La reconnaissance dont parfois les salariés témoignent avec gratitude n'est pas rare.

Dans notre prochain numéro, je vous présenterai nos services associés.



# Choisir son nouveau service médical, médecin salarié ou service interentreprises ?



par Philippe Schneider,  
DRH Gemalto Meudon

Le choix d'un nouveau médecin du travail est toujours une étape importante, d'autant plus quand il intervient au terme de près de trente ans de services de « notre » médecin du travail, car celui-ci appartient un peu à tous (salariés, CHSCT, direction...) et on pourrait friser la non-assistance à personne en danger lorsque ce médecin annonce son départ.

Commence alors l'heure du choix, je devrais dire de la question piège :

- Faut-il embaucher un nouveau médecin ? Comment dois-je m'y prendre ? Vais-je savoir recruter un médecin (quelles compétences, quels diplômes) ?
- Ou dois-je m'orienter vers un prestataire externe ? Lequel choisir ? Pour quelles prestations ? Saura-t-il s'adapter à la culture de l'entreprise, au contexte social en cours, au personnel médical déjà présent ?

Tout le monde voudrait des économies (prestation moins chère, un salaire en moins), de l'efficacité, mais aussi ne pas trop changer (pas de vague, ménager les élus, ne pas traumatiser les salariés...) simple quoi !

Ma première piste de réflexion a été de repenser le service médical en termes de « services aux salariés » :

Qu'attend le personnel du site ? Quelles sont ses demandes non satisfaites ? Sur quels domaines pouvons-nous leur apporter des solutions ? Le fait d'inscrire cette démarche dans un contexte de changement de site et de fusion aide beaucoup à ouvrir la porte à de nouvelles prestations (étude acoustique, analyse de risques professionnels, gestion du stress lié à la fusion ou au déménagement) et les fenêtres sur de nouveaux outils et de nouvelles formations liées à la nouvelle implantation, à de nouvelles équipes externes (restauration, gardiennage, nettoyage...). En somme, une bonne opportunité de savoir transformer les « habitudes » ou la routine pour s'inscrire dans une démarche de santé au travail, de bien-être dans son entreprise.

Vient ensuite l'application de la démarche d'achat des prestataires la plus rationnelle possible (avantages de l'externalisation de la presta-

tion, flexibilité de l'offre, possibilité de la moduler en fonction des besoins) mais il faut aussi valider cet achat sur la base d'éléments très rationnels : budget, rapport qualité/prestations, benchmarking des services proposés par les prestataires mis en concurrence.

Pour conclure cette approche, il faut aussi aborder des éléments plus irrationnels ou plus émotionnels, consistant à convaincre ses élus, son personnel et ses infirmières de :

- la pertinence du choix politique, savoir perdre un poste en interne pour l'offrir en externe, savoir expliquer qu'il est plus important de copier et partager les expériences acquises sur de nombreux sites que de « ronronner » et répéter ses gammes...
- la valeur du prestataire, dont on oublie vite qu'il a lui aussi construit ses expériences pour développer la variété de son offre, sa capacité à traiter de nombreux secteurs d'activité et contextes d'entreprise.

Sa capacité à s'insérer dans le contexte social de notre entreprise, qui depuis toujours a développé une politique de prévention efficace avec des ingénieurs dédiés à ces sujets (HSE = Health, Security and Environment).

Revenir aux bases de la mission, qui est de comprendre, prévenir et accompagner les salariés, mais aussi de satisfaire leurs autres attentes de l'entreprise, de leurs collègues, sur la vie et sur l'environnement de leur site.

Après trois mois d'une lutte impitoyable de tous les instants, à hésiter entre les candidats rejetés, entre les recommandations de ses patrons, de son ancien docteur, qui voudrait passer le témoin à quelqu'un de la maison, et surtout à se prouver que l'on peut changer une politique d'entreprise datant de plusieurs décennies...

### And the winner is « Entreprises et Santé »

...qui a su expliquer son envergure (nombre d'entreprises couvertes), sa diversité (multiplicité d'offres et de spécialistes), son réseau (onze sites à proximité) et pour avoir surtout su faire front aux côtés de la Direction aux suspicions des élus lors des rencontres avant les remises d'avis dans les CHSCT et CE et montrer qu'on peut être à la fois libre, partenaire, co-traitant, payé par la Direction, mais surtout compétent, compétitif, présent et chaleureux.

Prêts à attaquer la fin d'année et les épreuves à venir ! (formulons nos vœux !).

Siège social :  
1-3, avenue Pasteur  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
Tél. : 01 46 45 93 98  
contact@entreprisesante.org

Entreprises et Santé accomplit sa mission de service de prévention avec des équipes pluridisciplinaires compétentes. Onze centres, bien implantés dans les Hauts-de-Seine, assurent aux entreprises adhérentes un service à taille humaine et proche d'elles.

Président : Denys BRUNEL  
Directeur : Philippe GINOUX  
Médecin coordinateur : Dr Marie-Hélène BERNARD  
27 médecins  
24 secrétaires médicales  
5 consultants et formateurs

### SES ONZE CENTRES DES HAUTS-DE-SEINE RÉPONDENT AUX ENTREPRISES

- **À Boulogne 92100**, dans 2 centres :  
96 avenue du Général Leclerc  
Tél. : 01 46 03 63 54  
et 174 rue de Paris  
Tél. : 01 46 05 72 82
- **À Issy-les-Moulineaux 92130**, 3 centres :  
1 avenue Pasteur - Tél. : 01 46 45 93 33  
3 avenue Pasteur - Tél. : 01 46 45 93 08  
14 rue Ernest Renan - Tél. : 01 46 38 58 56
- **À Montrouge 92120**, 91-93 av. Aristide Briand  
Tél. : 01 46 57 96 11
- **À Clamart 92140**, 58 av. Jean Jaurès  
Tél. : 01 45 29 20 10
- **Au Plessis-Robinson 92350**  
Zipec, 8 C av. Descartes  
Tél. : 01 46 30 49 26
- **À Antony 92160**, 2 centres :  
9 bis rue Auguste Mounié  
Tél. : 01 46 74 93 93  
et 1 avenue Léon Harmel  
Tél. : 01 46 66 60 73
- **À Châtillon 92320**, 44-48 rue Louveau  
Tél. : 01 46 45 14 53

Directeur de la publication : Denys BRUNEL  
Rédacteur en chef : Olivier LOZET  
Maquette/exécution : Rolland TINDILIÈRE  
Impression tirage : Burelor